

Gabon-Maroc/COP 22

Ali Bongo Ondimba à Marrakech depuis hier

W. N.
Marrakech/Maroc

LE président de la République, Ali Bongo Ondimba, est arrivé hier en début d'après-midi à Marrakech, au Maroc, où il prendra part, ce mardi, en compa-

gnie de plusieurs autres chefs d'État, à l'ouverture officielle de la 22e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22). Au cours de son séjour en terre marocaine, le numéro un gabonais aura plusieurs entretiens, notamment avec le président

togolais Faure Gnassingbe, avant de signer demain mardi un important accord diplomatique autour du secrétaire général de l'Onu Ban Ki-moon. Mercredi, au palais des Congrès de Marrakech, Ali Bongo Ondimba prendra part aux côtés de ses pairs africains au sommet

Afrique-Maroc présidé par sa majesté le roi Mohammed VI.

Le président Ali Bongo Ondimba, peu après sa descente d'avion à l'aéroport de Marrakech.



Photo : DR

Après la Déclaration de politique générale du Premier ministre

L'indispensable question de la méthode

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

L'exercice qui a consisté, pour le Premier ministre Franck-Emmanuel Issoze Ngondet, de décliner l'essentiel de son œuvre à la tête du gouvernement, n'aura pas, dans le fond, tranché avec les discours de ses prédécesseurs. Derrière des engagements forts, à l'image de celui de combattre tous les types de crimes (économiques et rituels), il n'a que peu convaincu les plus sceptiques, qui estiment que l'heure est désormais aux actes. Et qu'à travers ce qui a été dit aux députés, chacun aurait voulu entendre des gages d'une politique claire, nette et précise. Une méthode qui laisserait entrevoir des résultats probants.

LE piège que beaucoup avaient perçu, par l'annonce d'une feuille de route de 100 jours, prend de plus en plus forme. Sans le cacher, les sceptiques n'avaient pas compris l'initiative périlleuse, alors que celui qui venait d'être nommé chef du gouvernement, Franck-Emmanuel Issoze Ngondet, avait 45 jours, selon les dispositions constitutionnelles, pour délivrer son programme d'exécution d'un travail gouvernemental sur lequel, par les temps qui courent, beaucoup fondent de nombreux espoirs. L'interrogation avait été de savoir pourquoi n'a-t-il pas attendu cette occasion solennelle pour sortir une bonne fois pour toutes une feuille de route exhaustive. Car, s'il est comptable de sa

déclaration de politique générale devant les parlementaires, qu'en est-il, constitutionnellement de la feuille de route des 100 jours ? Autrement dit "quid des 100 jours ?". Certains reprochent au document lu à l'Assemblée nationale d'avoir fait fi de certains secteurs importants. Notamment la Justice, et même la Communication. Même si les mêmes critiques ont vite fait de mentionner les promesses faites dans la première feuille de route qui donnait déjà l'impression d'être une copie, à quelques exceptions près, de ce qui a été dit jeudi. La confusion est telle, qu'il aurait été préférable de tout muer en un. Du moins pour éviter ce qui s'apparente à un double travail inutile. Parce que, ceux qui déplo-

rent, par exemple, que le processus de réforme de la Justice déjà enclenché par les précédents gouvernements n'est pas contenu dans ladite déclaration, n'ont pas tort. Avant que le puissant syndicat des magistrats ne monte au créneau, il va falloir préciser les choses. Histoire d'éviter, là également, les mêmes sons de cloche que dans l'Education nationale où, après la sortie du ministre de tutelle sur l'harmonisation des coefficients, ce fut un tollé général. Toute chose inutile lorsqu'on sait que cette décision fait partie de la réforme de l'éducation au Gabon, et surtout qu'il nous revient que les responsables d'établissements, syndicalistes et spécialistes de l'Institut pédagogique national ont travaillé ces dernières années sur la question.

En outre, il n'était donc pas, en réalité, question de faire une simple énonciation des actes à poser. Mais de dire comment le gouvernement entend les poser. Car, depuis quatre à cinq ans, les maux sont connus. Ce sont les mêmes auxquels il faut trouver des solutions. Tout en considérant que les autres ont fait leur job, avec des fortunes diverses, Issoze Ngondet se devrait de provoquer cette onde de choc, en ayant à cœur de réussir là où ses prédécesseurs ont échoué. C'est vrai, la crise ne leur aura pas facilité la tâche. Sans les citer, certains de ses prédécesseurs ont quand même ouvert la voie afin que le nouvel arrivant tisse une toile lui permettant de tenir la route et d'atteindre les principaux objectifs. C'est-à-dire sortir le pays d'un ma-

rasme économique quasiment jamais traversé. Pour cela, une méthode compréhensible, par tous, s'avère être une obligation. Cette vieille maxime tient encore la route : «*Tout ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément*». Ceux qui sont en charge d'exécuter des programmes de gouvernement doivent pouvoir l'appréhender pour mieux se mouvoir afin d'être à la hauteur des aspirations des populations dont la plupart s'appuie sur la providence pour des lendemains meilleurs. In fine, la difficile question de la méthode a urgemment besoin de réponse pour sortir les populations de cette situation de désespoir qui les accable plus que jamais auparavant.

Accusé de duplicité flagrante avec l'adversaire
Le maire de Cocobeach éjecté de son poste

Styve-Claude ONDO MINKO
Libreville/Gabon

JEAN de Dieu Nguema Mba, le maire de Cocobeach, chef-lieu du département de la Noya, vient d'être demis de ses fonctions, qu'il occupait depuis près de 20 ans. C'est la conséquence de la décision portant exclusion de l'édile des rangs du Parti démocratique gabonais (PDG), que les responsables locaux soupçonnent d'être très proche de l'opposition radicale. La mesure prise par le secrétariat général du parti au pouvoir a été notifiée à l'intéressé, le lundi 7 novembre dernier. Dénonçant les «méthodes cavalières» utilisées pour l'éjecter de son poste, le doyen de l'Association des maires du Gabon crie à la vendetta diligentée contre lui, simplement à cause des liens qui l'unissent à l'ancien député Michel Menga M'Essone. Lui-même membre influent du Rassemblement Héritage et Modernité. En effet, c'est par le truchement d'une demande d'explication, provenant de la Commission permanente de discipline du parti, que Jean de Dieu Nguema Mba va être mis au fait des griefs retenus contre lui. Notamment, précise la note, «le comportement de trahison et d'indiscipline envers le parti de sept (7) conseillers municipaux PDG, en tête desquels vous-même». D'autant que, indique la présidence de de ladite instance du PDG, «depuis la création du Rassemblement Héritage et Modernité, vous vous seriez mis en intelligence avec ce mouvement de l'opposition radicale malgré votre mandat d'élu municipal PDG». La Commission permanente de discipline en veut pour preuve l'implication et l'appui du maire Nguema Mba aux activités du Rassemblement Héritage et Modernité à Cocobeach. Mais aussi son engagement récent dans cette localité pour le candidat soutenu par l'opposition, à la faveur de l'élection présidentielle. Sa démission conséquente des activités locales du parti depuis mai 2016 et le mépris affiché envers les autorités locales du



Photo : Chris Oyamé

Jean de Dieu Nguema Mba, l'ancien maire de la commune de Cocobeach, désormais démis de ses fonctions.

PDG. Il s'agit d'allégations relevant, de principe, des sanctions majeures prévues par l'article 154 des statuts du Parti démocratique gabonais. Au regard de tous ces griefs, le président du conseil municipal de Cocobeach a donc été reconnu coupable de «duplicité flagrante avec l'adversaire». Aussi, l'intéressé a-t-il automatiquement perdu les avantages liés aux fonctions occupées par sa qualité de militant du parti au pouvoir. «Je suis simplement victime d'une chasse aux sorcières, car je fais partie de ceux qui ont enraciné le PDG dans Cocobeach, alors même que ceux qui prétendent être aujourd'hui les patrons politiques de cette localité cherchaient encore des fiefs électoraux à Libreville», indique l'édile sortant. Jean de Dieu Nguema Mba dénonce, en outre, le fait que la réponse à sa demande d'explication n'aurait pas été considérée sur le fond. Ainsi que les méthodes, qu'il juge cavalières, mises en branle, sans respect, selon lui, des procédures en vigueur dans ce type de situation pour l'éjecter de son poste. En effet, une note du gouvernorat de la province de l'Estuaire enjoint l'ordre à l'intéressé de «prendre toutes dispositions utiles aux fins de confier l'intérim au 2e adjoint au maire, pour expédition des affaires courantes, en attendant renouvellement partiel du bureau du conseil.»

À PARIS, AU RAYON D'OR

Des GRANDES marques à PETITS prix!

Jusqu'à -50%*

*sur une sélection de produits

EASTPAK SAMSONITE DELSEY	HERSCHEL KIPLING BRIC'S	TED LAPIDUS LACOSTE RONCATO	JUMP SNOWBALL TANN'S
--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	----------------------------

www.rayondor-bagages.fr

<p>• M° République 178, rue du Temple PARIS 3^e Tél. : 00 33 1 42 72 03 76</p>	<p>• M° Gare de l'Est 81, Bd de Strasbourg PARIS 10^e Tél. : 00 33 1 40 35 12 72</p>	<p>• M° Gare du Nord 7, Bd de Denain PARIS 10^e Tél. : 00 33 1 45 26 88 72</p>
--	--	--

PAS D'ENVOI - VENTE EXCLUSIVE DANS NOS MAGASINS - DETAXE A L'EXPORTATION